

Communiqué de presse

27 juin 2024

Journée mondiale contre l'abandon des animaux de compagnie 2024 : I-CAD sensibilise les futurs adoptants aux démarches d'une possession responsable

La journée Mondiale contre l'abandon des animaux de compagnie se déroulera cette année le samedi 29 juin - à l'approche des congés d'été propices à l'abandon des chiens et des chats. Cette journée est l'occasion pour Le Fichier National I-CAD de rappeler les responsabilités qui incombent aux futurs détenteurs parmi lesquelles l'identification, première étape d'une possession responsable.

L'adoption, une responsabilité qui dépasse le simple coup de cœur

L'arrivée d'un animal de compagnie dans un foyer qu'il soit adopté ou acheté auprès d'un professionnel doit être un acte réfléchi. Pourtant, les associations à l'instar de la Société Protectrice des animaux (SPA) dénonçaient encore en 2023 un nombre encore trop important d'animaux abandonnés ou maltraités – probablement suite à des adoptions ou des acquisitions impulsives.

Obligatoire depuis 1999 pour les chiens et depuis 2012 pour les chats, l'identification est la première étape incontournable d'une possession responsable qui s'exprime aussi à travers des besoins simples, mais fondamentaux que sont la stérilisation, la vaccination et bien sûr l'identification. Ses bénéfices sont multiples.

Par puce électronique ou tatouage, c'est aujourd'hui le seul moyen officiel de prouver l'existence de l'animal, ses origines, d'attester des soins qu'il a reçus, et de le rattacher à son détenteur. À travers ce geste, les détenteurs concourent donc au bien-être de leur animal en lui donnant une identité qui vient compléter sa traçabilité, indispensable en cas de cession, de perte ou de vol. Elle est, par ailleurs, réalisée par un vétérinaire, seul professionnel habilité, après un examen de santé de l'animal.

Quelques données clefs en 2023

- Un chat était déclaré perdu toutes les 8 minutes au Fichier National I-CAD ;
- Un chien était déclaré perdu toutes les 26 minutes au Fichier National I-CAD ;
- Sans identification, les détenteurs ont 60% de chance en moins de retrouver leur animal

La mise à jour des coordonnées, un réflexe à adopter

En cas de changement d'adresse, même temporaire comme lors de départ en vacances, et en cas de modification de numéro de téléphone ou d'email, il est essentiel de mettre à jour les coordonnées liées à l'identification de l'animal. En effet, les risques de pertes de chiens et de chats sont décuplés pendant la période estivale ou à la suite de déménagements. Pour réduire les chances qu'un animal perdu soit remis

dans le circuit d'adoption dans un refuge à la suite de sa mise en fourrière, les détenteurs doivent régulièrement actualiser leurs coordonnées (adresse, numéro de téléphone, adresse email, etc...).

En effet, le baromètre de l'identification du Fichier National I-CAD soulignait qu'en 2023, 82 864 animaux ont été déclarés perdus, dont 62 330 chats et 20 454 chiens. En cinq ans, ce sont 390 605 animaux qui ont été déclarés perdus, dont 75% de chats. En outre, 51 205 animaux ont été déclarés entrés en fourrière en 2023, dont 44 155 chiens.

Par ailleurs, lorsque l'animal est cédé par un particulier, il est également nécessaire de s'assurer de la véracité de son identification. [L'outil de recherche](#) proposé par I-CAD est connecté au Fichier National et permet de suivre la traçabilité de l'animal.

Enfin, dans le cadre des mesures adoptées pour lutter contre la maltraitance animale, tout futur détenteur doit désormais signer, sept jours avant l'adoption, un « certificat d'engagement et de connaissance », afin de le sensibiliser et de le responsabiliser aux coûts inhérents de l'animal au quotidien (alimentation, vaccination, soins, entretien).

Pour rappel, le Fichier National I-CAD vient de clôturer l'édition 2024 de la Semaine Nationale de l'Identification, dispositif destiné à sensibiliser le grand public et les professionnels de la filière sur les enjeux de l'identification, afin notamment limiter au maximum les risques de pertes d'animaux et de lutter contre abandons. Retrouvez toutes les informations relatives à cet événement sur le site <https://identifier-mon-animal.fr/>.

À propos du Fichier National I-CAD

Sous délégation du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, la société Ingenium animalis assure la gestion du Fichier National d'Identification I-CAD (Chiens, Chats, Furets) en France.

Le Fichier National I-CAD est la plus grosse base de données, tant française qu'européenne, dédiée aux chiens, aux chats et aux furets. Gratuit et sécurisé, ce fichier est consulté et actualisé quotidiennement par l'ensemble des acteurs de la filière concernés par la traçabilité d'un animal domestique en France (vétérinaires, éleveurs, tatoueurs, mairies, polices, gendarmeries, associations et autres ayants droits, etc.).

CONTACT PRESSE

Agence Maarc

Ando Razakarisoa, Consultant RP

09 72 22 00 68 - ando.razakarisoa@maarc.fr